



## Refuser un avenant à un contrat de travail

Par **cuicui16**, le **13/02/2015** à **14:33**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI depuis Juin 2009.

J'ai été embauché en tant que dessinateur projeteur. Depuis plusieurs mois, je prend en charge d'autres fonctions dans la société, soit les achats, sécurité et qualité. J'avais donné un accord verbale avant mon congé maternité, en Juin. En revenant en Octobre rien n'était officialisé, j'avais donc demandé un avenant à mon contrat de travail et une augmentation car charge plus lourde.

J'ai eut seulement aujourd'hui mon avenant à signer, et bien évidemment aucune augmentation de salaire.

Si je refuse de signer cet avenant quel sont les risques ? C'est une fonction complètement différente de celle pour laquelle j'ai été embauchée initialement.

Je vous remercie d'avance. Cordialement.

Par **cuicui16**, le **13/02/2015** à **16:30**

En plus, l'avenant est anti-daté du 20 Octobre 2014, date de mon retour de congé maternité + 2 semaine de congés payés. Et j'ai eut en main propre aujourd'hui 13/02/2015 cet avenant. Est-ce légal ?